



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la susdite municipalité, avis public est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière que :

QU' à la séance ordinaire, qui se tiendra à la salle communautaire, le mardi six (6) septembre 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM-2022-07.

DEMANDE ASSUJETTIE AU PIIA

Nature et effet :

La demande vise la construction d'un garage en cours avant sur l'avenue Stanley.

Identification du site concerné :

Lot numéro 5 451 431
Au 10, avenue Stanley

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation en transmettant une demande écrite à la direction générale au : dq@municipalite.saint-armand.qc.ca. Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais. Nos heures normales de travail sont, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, 9 août 2022.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :

Affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 9 août 2022, et en le diffusant sur le site web de la municipalité au www.municipalite.saint-armand.qc.ca, le 9 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'août 2022.

Marie-Hélène Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière